

AMI « Recyclage immobilier – Faire Avec et Mieux Ensemble » Présentation et modalités

1. Objectifs de l'AMI

Rennes Métropole lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour accompagner la transformation du bâti existant en logements (surélévation, changement de destination, remise sur le marché de logements vacants, remembrement typologique, rénovation, etc.).

L'objectif est de retenir une dizaine de projets innovants et reproductibles, capables de démontrer le potentiel du recyclage immobilier, et de constituer une dynamique collective locale.

Les projets retenus bénéficieront :

- d'un accompagnement technique par Territoires Publics et Rennes Métropole,
- d'un cofinancement d'études spécifiques liées au recyclage (entre 25 000 € et 40 000 € par projet)

⚠ Les candidatures seront analysées au fil de l'eau, dans la limite d'une dizaine de projets accompagnés. Il est donc fortement recommandé de déposer son dossier rapidement.

2. Nature des projets attendus

- Projets situés sur le territoire de Rennes Métropole,
- Recyclage immobilier à vocation de logement (social ou libre), avec une attention particulière pour le BRS,
- Opérations portées par des acteurs professionnels de l'immobilier (promoteurs, bailleurs, syndicats de copropriété...) ou par des propriétaires particuliers,
- Projets présentant une certaine complexité (technique, économique ou méthodologique),
- Projets présentant un intérêt en termes de reproductibilité.

3. Contenu attendu des candidatures

Les dossiers n'ont pas besoin d'être totalement aboutis : dans le cadre de l'AMI, Territoires Publics et Rennes Métropole sont à vos côtés pour préciser votre projet. Toutefois, pour permettre une première analyse, merci de compléter la "fiche-candidature" jointe et fournir autant que possible les éléments qui précisent le projet (photos, études déjà menées, synthèses, notes...).

4. Modalités d'accompagnement et financement

- Rennes Métropole accordera une aide financière aux porteurs de projets pour la réalisation d'études liées au recyclage immobilier. Cette aide, comprise entre 25 000 et 40 000 € par projet, pourra couvrir jusqu'à 50 % des surcoûts d'études liés au choix du recyclage plutôt qu'à une démolition/reconstruction.
- Territoires Publics assurera un accompagnement pour aider les candidats à définir les contours de leurs projets, les périmètres d'études, etc.

5. Dépôt et instruction des candidatures

- Les dossiers sont à adresser à Rennes Métropole (coordonnées ci-dessous).
- Les candidatures seront examinées au fil de l'eau, conjointement par Rennes Métropole et Territoires Publics, en lien avec la commune concernée.
- La sélection s'arrêtera une fois qu'une dizaine de projets auront été retenus.

6. Contacts

Pour toute question ou pour vous accompagner dans la préparation de votre dossier :

- **Service Habitat, Rennes Métropole** – Valentin Vaudoux, chargé de projet recyclage immobilier
(v.vaudoux@rennesmetropole.fr / 06 10 26 45 15)